

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1231

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	4 700 000
Livre et industries culturelles	2 500 000	0
TOTAUX	2 500 000	4 700 000
SOLDE	-2 200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une minoration de 3 500 000 € en autorisations d'engagement et de 3 500 000 € en crédits de paiement du programme « Presse et médias » ;

- une majoration de 3 500 000 € en autorisations d'engagement et de 3 500 000 € en crédits de paiement du programme « Livre et industries culturelles » ;

2) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 2 200 000 € des autorisations d'engagement et de 2 200 000 € des crédits de paiement de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 1 200 000 € des autorisations d'engagement et de 1 200 000 € des crédits de paiement du programme « Presse et médias » ;

- minoration de 1 000 000 € des autorisations d'engagement et de 1 000 000 € des crédits de paiement du programme « Livre et industries culturelles ».